

L'Installation en Veaux Sous la Mère



Pourquoi s'installer ?

Quels sont les atouts
de la production ?

Comment réussir ?

Comment s'installer ?





Qu'est ce que l'Association « Le Veau Sous La Mère » ?

L'Association «Le Veau Sous La Mère» rassemble l'ensemble des opérateurs engagés dans la filière de production et de commercialisation avec l'objectif d'œuvrer le plus efficacement possible au développement de la production et à la valorisation économique du produit. Dans ce but, elle propose des actions et animations pour accompagner les futurs installés, en sollicitant la collaboration des partenaires de l'installation et des acteurs de la filière.

L'association est composée de plusieurs structures adhérentes et engagées dans la démarche de qualité Label Rouge :

- **A l'amont de la filière (production)**
 - 21 organisations de producteurs
- **A l'aval de la filière (produit)**
 - 36 entreprises d'abattage

La filière Veau Elevé Sous La Mère travaille en totale transparence dans le cadre d'un cahier des charges rigoureux qui garantit une qualité supérieure du produit final. C'est une filière bien identifiée et structurée qui fédère, autour des signes officiels de qualité **Label Rouge et IGP**, les éleveurs, les organisations de producteurs, les abatteurs et les distributeurs.

Carte
du bassin de
production
du Veau
Sous La
Mère



1 Pourquoi s'installer en Veaux Sous la Mère ?

Aujourd'hui, la filière du Veau Sous La Mère et les organisations de producteurs sont prêtes à accueillir un bon millier de nouveaux éleveurs afin de pouvoir répondre convenablement à la demande existante et potentielle du marché.

Cette forme d'élevage traditionnelle et artisanale, qui produit une viande réputée pour sa qualité exceptionnelle, séduit les consommateurs en quête d'authenticité, d'où une demande supérieure à l'offre.

> AUJOURD'HUI, ÊTRE ÉLEVEUR DE VEAUX SOUS LA MÈRE, C'EST :

- Respecter un savoir-faire traditionnel pour une **production artisanale**.
- Produire des veaux de **qualité supérieure** : une viande tendre, savoureuse, de couleur claire, peu grasse et riche en vitamines.
- Intégrer une **filière organisée** et attentive aux préoccupations des éleveurs.
- Exercer un **métier noble**, valorisant le savoir-faire, où la relation avec les animaux est privilégiée.
- S'assurer une **rentabilité*** certaine et un revenu régulier grâce à des prix attractifs et sûrs durablement.
- S'offrir un cadre de travail confortable et une **belle qualité de vie**.



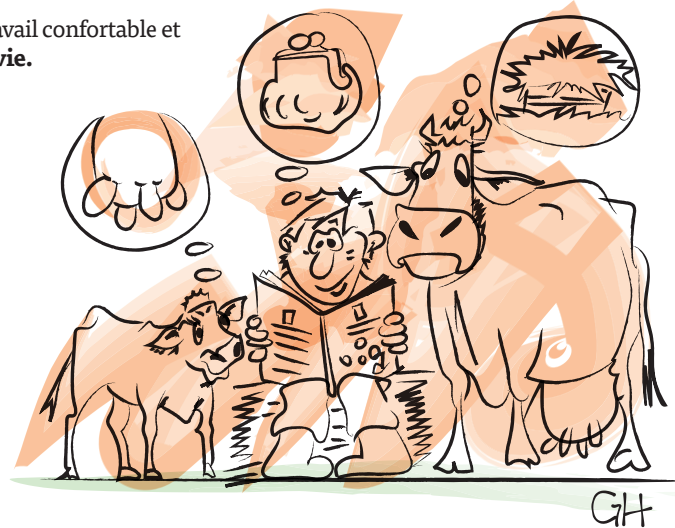
Clic !

www.veausouslamere.com/production/veau-sous-la-mere



Clic !

www.veausouslamere.com/production/revenu-espere



2 | Quels sont les atouts de la production ?

> LA MEILLEURE RENTABILITÉ DE TOUTES LES PRODUCTIONS BOVINES ALLAITANTES

De toutes les productions de viande bovine, celle du Veau Sous La Mère offre le revenu le plus élevé à l'hectare d'herbe ou à la vache. Ainsi, un éleveur ayant 55 hectares et autant de vaches, qui vend en moyenne 50 veaux par an, dégage un résultat annuel d'au moins 40 000 € (s'il n'a pas trop d'emprunts et d'amortissements en cours). **Cette production permet une rentrée rapide et régulière de trésorerie** (cycle de production très court). **Le taux de rentabilité du capital d'exploitation engagé atteint ou dépasse largement les 10 %.**

> DES DÉBOUCHÉS ET DES PRIX DE VENTE GARANTIS SUR LA DURÉE

La production et la consommation de viande de Veau Sous La Mère sont **exclusivement françaises**. Elles ne sont donc pas directement touchées par les conjonctures européenne et internationale du marché de la viande. La bonne organisation de la filière garantit durablement la vente des veaux produits, à un **prix très rémunérateur pour les veaux de qualité**. Les disponibilités actuelles de production ne permettent pas d'approvisionner de nouveaux points de vente candidats. De plus, les installations de nouveaux éleveurs sont insuffisantes pour compenser tous les départs à la retraite. La filière a donc besoin d'accueillir **beaucoup de nouveaux éleveurs*** pour répondre à cette demande non satisfaite.



Clic !

www.veausouslamere.com/installation/diversification

> UN MÉTIER VALORISANT ET BEAUCOUP MOINS ASTREIGNANT QU'AUTREFOIS

L'élaboration d'un produit fini haut de gamme, **maîtrisé de A à Z**, est une grande satisfaction pour l'éleveur. Par ailleurs, la relation privilégiée avec les animaux et la maîtrise technique que nécessite cette production contribuent à redonner toutes ses lettres de noblesse au métier d'éleveur. Ce temps passé avec les animaux pourrait être synonyme d'astreinte si de nombreuses **solutions innovantes** n'avaient été développées afin de **diminuer le temps de travail et de le rendre plus agréable**. (Plus de renseignements sur www.veausouslamere.com)

Clic !

www.veausouslamere.com/libere-temps

SIMULATION DE REVENU DE L'ACTIVITÉ VEAUX SOUS LA MÈRE (Conjoncture 2016)

- SAU : 55 ha dont $\begin{cases} 50 \text{ ha SFP} \\ 5 \text{ ha céréales + autres cultures} \end{cases}$
- Troupeau : 55 vaches à la reproduction
Achat des génisses de renouvellement (10 par an)
- Production objectif : 50 veaux sous la mère par an

▶ PRODUIT BRUT ESPÉRÉ :

- 50 veaux à 1 250 €/veau	= 62 500 €
- 10 V.R. à 1 700 €/vache	= 17 000 €
- 55 aides PAC à 600 €/vache	= 33 000 €
- Achat 10 génisses P.A.S.	= -17 000 €

**TOTAL = 95 500 €
soit 1 750 €/vache**

▶ CHARGES TOTALES :

- charges opérationnelles : 400 €/vache	= 22 000 €
- charges de structure : 500 €/vache	= 27 500 €
- amortissements + F.F. :	100 €/vache = 5 500 €

**TOTAL = 55 000 €
soit 1 000 €/vache**

▶ MARGE BRUTE ESPÉRÉE	73 500 € soit 1 350 €/vache
▶ E.B.E.* ESPÉRÉ	46 000 € soit 850 €/vache
▶ RÉSULTAT COURANT ESPÉRÉ	40 500 € soit 750 €/vache

*Excédent Brut d'Exploitation

3 Réussir son installation* en Veaux Sous la Mère

*
Clic !

www.veausouslamere.com/reussir-installation

Pour entrer dans une filière de production et de commercialisation de veaux sous la mère Label Rouge, il est nécessaire de réussir les 3 conditions suivantes :

*
Clic !

www.veausouslamere.com/petites-annonces

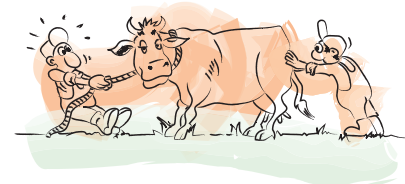
> ACQUÉRIR UNE COMPÉTENCE TECHNIQUE

Acquérir une bonne maîtrise de la qualité du produit en plus de la reproduction du troupeau et du désaisonnement.



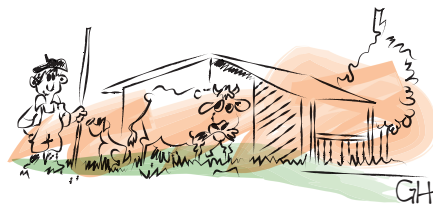
> ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE PRATIQUE

Pour cela, il est important d'effectuer un stage^o chez un éleveur modernisé et performant ou de visiter des élevages dans différentes zones de production et de suivre des journées de formation technique et pratique.



> DISPOSER D'UN OUTIL DE PRODUCTION ADAPTÉ ET MODERNISÉ

Le cheptel, les bâtiments, le matériel d'équipement doivent être en adéquation avec la production et bien pensés au préalable.



Une fois ces conditions remplies, l'exploitation où vous allez vous installer doit être viable économiquement et vivable en termes de conditions de travail et de vie. Pour cela, il faut disposer :

- d'une surface minimum de 40 ha (dont une partie labourable) dont 30 à 35 ha de surface fourragère et 5 à 10 ha de cultures de céréales et de protéagineux autoconsommés.
- d'un effectif minimum de 40 vaches allaitantes à la reproduction
- et si possible, d'une activité complémentaire (production animale ou production végétale spéciale à bonne plus-value)



4 | Comment s'installer ?

Vous envisagez de vous installer en production de veaux sous la mère sous cahier des charges Label Rouge ?

C'est la solution la meilleure pour garantir l'écoulement de vos produits à un prix rémunérateur et régulier sur la durée.

Pour cela, lors de votre installation et avant le démarrage de la production, vous devez :

1°/ adhérer à une organisation de producteurs engagée dans une filière de commercialisation des veaux sous démarche de qualité Label Rouge,

2°/ signer avec elle l'engagement au respect du cahier des charges de production sous Label Rouge.



> **POUR VOTRE PARCOURS D'INSTALLATION PROPREMENT DIT, VOUS DEVEZ SUIVRE LES 3 ÉTAPES SUCCESSIVES SUIVANTES :**

1 / Rendez vous dans un Point Accueil Installation (PAI). Sur place, un conseiller vous informera et vous orientera. C'est une étape obligatoire pour les porteurs de projet qui souhaitent bénéficier des aides publiques à l'installation (DJA - prêts spéciaux JA).

2 / Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Vous vous entretenez avec un conseiller « Projet » et un conseiller « Compétence » en vue d'élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui sera validé par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

3 / Le Plan d'Entreprise (PE). Élaborez votre PE et constituez un dossier de demande des aides avec le concours de la Chambre d'Agriculture. Puis déposez votre dossier à la DDT. Il sera examiné par la Commission Permanente du Conseil Régional en vue de la décision d'octroi des aides.

Pour en savoir plus sur les démarches du parcours à l'installation, rendez-vous sur veausouslamere.com dans la rubrique « s'installer ».

Focus

Aides à l'installation



Les aides à l'installation doivent encourager les jeunes à prendre la responsabilité d'une exploitation à titre individuel ou en tant qu'associé dans une société agricole. La personne qui s'installe pour la première fois en agriculture peut bénéficier :

▶ d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et de prêts Jeunes Agriculteurs (prêts MTS-JA). Le montant de la DJA est plus fort en zones défavorisées (22 950 € maximum) et de montagne (38 250 € maximum) qu'en zones de plaine (17 000 € maximum). Les prêts MTS-JA sont des prêts à taux super bonifiés, d'une durée maximale de 15 ans.

▶ d'aides régionales, nationales ou européennes à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des bâtiments d'élevage et à l'acquisition du troupeau.

LISTE DES POINTS ACCUEIL INSTALLATION

OCCITANIE

> **ARIÈGE**
Chambre d'Agriculture
32, av du Général de Gaulle
09001 FOIX

> **AUDE**
Chambre d'Agriculture
ZA de Sautès
11878 CARCASSONNE Cedex 9

> **AVEYRON**
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9

> **GERS**
Maison de l'Agriculture
Route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH CEDEX

> **HAUTE-GARONNE**
Chambre d'Agriculture
61, allée de Brienne
31069 TOULOUSE Cedex

> **HAUTES-PYRÉNÉES**
Chambre d'Agriculture
20, Place du Foirail
65000 TARBES

> **LOT**
Maison de l'Agriculture
430, Avenue Jean Jaurès
BP 199
46004 CAHORS Cedex

> **LOZÈRE**
Chambre d'Agriculture
27, Avenue Foch
48000 MENDE

> **PYRÉNÉES-ORIENTALES**
Chambre d'Agriculture
19, Av. de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN Cedex

> **TARN**
Chambre d'Agriculture
96, rue des Agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex 9

> **TARN ET GARONNE**
Chambre d'Agriculture
110, Avenue Marcel Unal
82017 MONTAUBAN Cedex

NOUVELLE-AQUITAINE

> **CHARENTE**
Chambre d'Agriculture
66, impasse de Niepce
Ma Campagne
16016 ANGOULEME

> **CHARENTES-MARITIME**
Chambre d'Agriculture
3, Boulevard de Valdimir
17100 SAINTES

> **CORRÈZE**
Chambre d'Agriculture
Immeuble Consulaire
Le Puy Pinçon
19001 TULLE

> **CREUSE**
Chambre d'Agriculture
1, rue Martinet
23000 GUERET

> **DORDOGNE**
Chambre d'Agriculture
Boulevard des Saveurs
Coulounieix Chamiers
24060 PERIGUEUX Cedex 9

> **GIRONDE**
Chambre d'Agriculture
17, cours Xavier Arnoz
33082 BORDEAUX Cedex

> **HAUTE-VIENNE**
Chambre d'Agriculture
2, avenue G. Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1

> **LANDES**
Chambre d'Agriculture
Citè Galliane
BP 279
40005 MONT DE MARSAN

> **LOT ET GARONNE**
Chambre d'Agriculture
271, rue de Péchabout
47008 AGEN Cedex

> **PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Chambre d'Agriculture
124, boulevard Tourasse
64078 PAU Cedex

> **VIENNE**
Agropôle
2133, route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

RHÔNE-ALPES AUVERGNE

> **ARDÈCHE**
Chambre d'Agriculture
4, Avenue de l'Europe Unie
BP 114
07001 PRIVAS

> **CANTAL**
Chambre d'Agriculture
26, rue du 139e RI
BP 239
15000 AURILLAC

> **HAUTE-LOIRE**
Chambre d'Agriculture
16, boulevard Président Bertrand
Immeuble Interconsulaire
BP 90063
43000 LE PUY EN VELAY

> **PUY DE DÔME**
Chambre d'Agriculture
Route du Mont Dore
633210 ROCHEFORT MONTAGNE

CENTRE-VAL DE LOIRE

> **INDRE**
Chambre d'Agriculture
24, rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX Cedex



Association

« Le Veau Sous La Mère »
1 Bd d'Estienne d'Orves
19100 BRIVE

Tél : 05 55 87 09 01

Fax : 05 55 87 29 93

civo@veausouslamere.com



VEAU
SOUS LA
MÈRE



LISTE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

OCCITANIE

- > **ADEL 32**
Abattoir
32000 AUCH
05.62.61.79.65
- > **ARTERRIS**
BP 40064
09102 PAMIERS Cedex
05.34.01.32.00
- > **ARTERRIS**
Centre d'Allotement
31420 CASSAGNABÈRE
05.61.98.90.95
- > **C.P.V.F. LAURAGAIS**
Avenue de Castelnaudary
31250 REVEL
05.62.71.20.43
- > **ELVEA 31**
Espace Pégot
BP 40126
31803 ST GAUDENS Cedex
05.62.00.15.30
- > **ELVEA Pyrénées**
20, Place du Foirail
65000 TARBES
05.62.34.87.33
- > **ELVEA Sud Massif Central**
Les Granges
46100 PLANIOLES
05.65.34.88.00
- > **LUR BERRI**
21, Avenue Charles de Gaulle
65690 ANGOS
05.62.93.72.96
- > **SICA PYRÉNÉENNE**
6, Chemin de Bastillac
65000 TARBES
05.62.34.24.72

NOUVELLE-AQUITAINE

- > **CAPEL BOVIDOC**
Z.I. du Teincurier
19100 BRIVE
05.55.86.43.21
- > **CELMAR**
Domaine de Malonze
23300 LA SOUTERRAINE
05.55.63.04.53
- > **ELVEA 47**
9, Bd Sylvain Dumon
47000 AGEN
05.53.47.64.99
- > **ELVEA 64**
18, avenue du Pesqué
64300 ORTHEZ
05.59.67.11.20
- > **ELVEA Périgord**
Rue Henri Saumande
24800 THIVIERS
05.53.55.05.80
- > **EXPALLIANCE**
Sabatié
47150 MONFLANQUIN
05.53.36.41.39
- > **EXPALLIANCE**
BP 15
33430 BAZAS
05.56.25.03.32
- > **G.L.B.V. / SOFRELIM**
La Valeyrie
19330 ST GERMAIN
LES VERGNES
05.55.29.59.99
- > **LES ÉLEVEURS DU PAYS VERT**
Le Foirail
19460 NAVES
05.55.21.12.00

> LUR BERRI (Section Bovine)

Aicirits
64120 SAINT PALAIS
05.59.38.72.00

OPALIM

- > 2, Avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
05.87.50.42.30

UNIVIA

- > Abattoir
24800 THIVIERS
05.53.62.21.30

VIVADOUR

- > Tuco
32000 AUCH
05.62.63.11.44

RHÔNE-ALPES AUVERGNE

> COOPÉRATIVE « VEAUX DES MONTS DU VELAY-FOREZ »

25, Bd Bertrand
BP 63
43002 LE PUY EN VELAY Cedex
04.71.09.11.25

> ELVEA Sud Massif Central

11 bis, Rue Jean Baptiste Rames
15000 AURILLAC
04.71.63.30.30

